



Brochure de présentation  
du Palais-Royal diffusée  
lors des journées du patrimoine  
organisées au Conseil constitutionnel français.



## SOMMAIRE

### Sommaire

#### ■ VISITE DU PALAIS-ROYAL

- Historique du Palais-Royal PAGE 1
- Ministère de la culture et de la communication PAGE 2
- Conseil d'État PAGE 3
- Conseil Constitutionnel PAGE 5
- Plan du circuit de visite PAGE 7

#### ■ LES INSTITUTIONS AFFECTATAIRES

- Ministère de la culture et de la communication PAGE 9
- Conseil d'État PAGE 10
- Conseil Constitutionnel PAGE 11
- Le Palais-Royal en travaux PAGE 12

#### ■ LES JARDINS DU PALAIS-ROYAL

- Les Jardins du Palais-Royal PAGE 14

■ Les photographies à usage strictement privé sont autorisées au Ministère de la culture et de la communication, au Conseil d'État et au Conseil Constitutionnel.



**b**

## Dans le cadre des **journées européennes** du **patrimoine**

### L'expérience du Conseil constitutionnel français

- Date de création  
du Conseil constitutionnel : **1958**
- Ouverture de la saisine aux citoyens  
(en matière de contrôle de constitutionnalité) : **Non**

*Communication présentée par Madame Monique PAUTI, Chef du Service des Relations extérieures du Conseil constitutionnel français, à l'occasion du 2<sup>e</sup> séminaire des correspondants nationaux de l'A.C.C.P.U.F., organisé à Paris du 24 au 26 juin 2002.*

Depuis 1984, date de leur création, le Conseil constitutionnel participe aux journées portes ouvertes des monuments historiques. Ces journées du patrimoine sont devenues depuis 2002 les journées européennes du patrimoine.

Organisées à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication et mises en œuvre par les directions régionales des affaires culturelles, elles se déroulent dans toute la France, en septembre, lors d'un week-end. Les bâtiments d'un grand nombre d'institutions (bâtiments publics, ambassades, ...) sont rendus accessibles à chacun.

*A priori* pour le Conseil constitutionnel, ces journées « portes ouvertes » sont essentiellement destinées à présenter au grand public la richesse des locaux et du patrimoine de l'institution. La visite des lieux est organisée conjointement avec le Ministère de la Culture et le Conseil d'État, les trois institutions étant abritées dans les locaux du Palais-Royal, dont le Conseil constitutionnel occupe l'aile Montpensier.

Pourtant, si l'objectif de ces journées est avant tout de présenter le patrimoine architectural et mobilier, le Conseil constitutionnel a constaté une demande croissante des visiteurs, concernant l'institution elle-même, sur ses missions et son fonctionnement. Est en effet diffusée à cette occasion une documentation conçue avec les deux institutions partenaires (Ministère de la Culture et Conseil d'État) qui, outre les aspects purement historiques et patrimoniaux, réserve une place aux missions des institutions et à leur composition.

Le Conseil constitutionnel mobilise à cette occasion quelques-uns de ses collaborateurs chargés de répondre aux questions des visiteurs.

Quant au succès des journées du patrimoine, il se mesure au nombre de visiteurs reçus : 14 000 en 2000, 9 000 en 2002<sup>1</sup>.

Il s'agit d'un public extrêmement diversifié (si l'on se réfère à l'âge des visiteurs mais également à leur nationalité)

Le coût de ces journées est toutefois relativement conséquent compte tenu de la logistique nécessaire à l'accueil, dans de bonnes conditions, des milliers de visiteurs, et à l'emploi d'un personnel nombreux chargé de la sécurité.

---

1. Exceptionnellement, en septembre 2001, compte tenu des événements internationaux et des menaces terroristes, les journées du patrimoine n'ont pas eu lieu.